



EDITO – Agnès Bernadou

Le remaniement ministériel a conduit à un changement de Ministre à l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche. Najat Vallaud-Belkacem est la première femme nommée à ce ministère.

A la veille de la rentrée scolaire, les attentes sont fortes pour les PLP et de nombreux sujets attendent des réponses : formation des enseignants, évolution des métiers, éducation prioritaire, enseignement professionnel et apprentissage.

Le SNUEP-FSU exige toujours une réelle évaluation de la rénovation du lycée et de la mise en place du bac pro 3ans.

Les personnels attendent aussi une juste reconnaissance de leur travail par une amélioration de leur salaire et de leur quotidien au sein des établissements .

Le SNUEP-FSU continue à se battre à vos cotés pour améliorer nos conditions de travail, que ce soit en CAPA, où nos commissaires paritaires ont fait le maximum pour proposer des améliorations de situation, ou à l'occasion d'actions comme lors des remises des cartes pétitions TZR, ou en intervenant auprès de Mme la Rectrice pour les stagiaires en difficulté.

Mais le SNUEP-FSU ne peut se battre que fort de sa représentativité, et c'est au mois de novembre cette année que les élections professionnelles seront l'occasion pour chacun de s'exprimer, et de donner du poids aux collègues qui vous représentent auprès de notre administration.

Enfin, il nous reste à vous souhaiter une très bonne rentrée, espérant un été indien sur la région Midi-Pyrénées et peu de nuages sur l'enseignement professionnel public et ses personnels.

Votre section :

SNUEP-FSU TOULOUSE

52 rue Jacques Babinet

31100 Toulouse

snuepsu-toulouse.eklablog.fr

Permanence :

06.26.19.64.91

Mél :

snueptoul@gmail.com

Secrétaire académique :

Agnès Bernadou

Trésorière académique :

Estelle Carrier

Commissaires paritaires :

Agnès Bernadou

Vincent Laumond

Estelle Carrier

Xavier Rayssiguier

SNUEP NATIONAL

WWW.SNUEP.COM

Snuepnat@snuep.com

Dans ce numéro :



CAPA, Snetaa le réveil	2
Titularisation stagiaire, on vous recommande	3
Suppression de la règle du butoir, scolarité à 18 ans ?	4
TZR	5
Bilan SNUEP Toulouse	6
Votre bureau académique	7
Adhésion/Prélèvement	8-9

CAPA hors classe et CAPA mutation INTRA

Les 4 commissaires paritaires du SNUEP-FSU ont été très actifs, cette année encore, lors des diverses CAPA. Ils ont notamment défendu les collègues du 11^{ème} échelon afin qu'ils accèdent plus nombreux à la hors classe. Après avoir conseillé les collègues demandant une mutation, ils ont vérifié scrupuleusement les dossiers des collègues et obtenu plusieurs corrections de barèmes, y compris des bonifications liées au handicap lors des GT préparatoires à la mutation INTRA. Lors de la CAPA en juin, les commissaires paritaires ont réussi à mettre au mouvement des supports bloqués pour des stagiaires et



permis ainsi le mouvement de collègues qui ne mutaient pas dans un premier temps.

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU s'investissent afin de garantir les droits de tous les PLP et le respect des règles de gestion des personnels : Du 27 novembre au 04 décembre, votez pour la liste du SNUEP-FSU afin qu'ils soient encore plus nombreux à vous défendre !!

Dur, dur le réveil du Snetaa-Toulouse pour les élections

Il est des événements super médiatisés qui se répètent périodiquement : tous les 4 ans pour la coupe du monde de football et les jeux olympiques, 76 ans pour le passage de la comète de Halley...

D'autres se renouvellent dans l'indifférence quasiment générale, **nous pensons notamment au réveil du Snetaa-Toulouse avant chaque élection professionnelle**. En effet, nous voterons du 27 novembre au 4 décembre pour le renouvellement des représentants des personnels au sein des CAPA et Comités Techniques.

Depuis quelques temps nos boîtes à lettres électroniques sont inondées de pseudo informations envoyées par nos collègues du Snetaa. Leur dernière (très longue) « circulaire » en date du 4 juillet est apparemment leur 10^{ième} de l'année. Le Snetaa a bien le droit de faire campagne et d'expédier de nombreux messages électroniques, nous ne réagirions pas si cette très longue diatribe n'était truffée de mensonges.

Le Snuep-FSU serait, entre autres, pour la mort des PLP, pour la seconde indifférenciée, pour la mise en œuvre de l'unification des corps et donc pour la disparition du corps des PLP...

Il n'est pas nécessaire de répondre point par point aux attaques et mensonges du Snetaa qui n'ont qu'un objectif, nous salir avant le scrutin, mais :

Nous les invitons à (re)lire nos mandats en allant sur :

http://www.snuep.fr/publications/journal80supp_congres2014.pdf

Nous leur rappelons que le SNUEP-FSU a voté **CONTRE** le projet de décret modificatif des statuts des enseignant-es du 2nd degré, lire ou relire notre Numéro 79 « [pour l'enseignement professionnel public](#) » en allant sur :

<http://www.snuep.fr/publications/journal79.pdf>

Nous leur donnons rendez-vous tout au long de l'année scolaire 2014-2015, car notre activité syndicale ne va pas s'arrêter le 4 décembre, au lendemain des élections, au contraire...

Le Snetaa a quitté la FSU depuis bientôt 15 ans et a été remplacé par le Snuep-FSU. Il serait temps de tourner la page, de regarder vers l'avenir et ne pas exister uniquement « **CONTRE** » une organisation syndicale mais « **POUR** » l'amélioration des conditions de travail dans les lycées professionnels afin d'offrir à nos jeunes un enseignement professionnel digne de leur exigence.



Cette année, 8 PLP stagiaires ont dû se présenter devant le jury académique le 25 juin 2014 en vue de statuer sur leur titularisation. Il nous semble important de noter que la moitié d'entre eux enseignait en lettres-histoire, ce qui soulève des questions sur la formation reçue par ces collègues mais aussi leur accompagnement et leur évaluation. Par ailleurs, le jury a proposé le licenciement pour au moins 4 professeurs stagiaires, ce qui est **inadmissible**. De plus, 2 de ces collègues auraient pu se voir proposer un redoublement au lieu d'un licenciement direct qui est une mesure extrêmement brutale. Dénonçons le fait que l'institution leur refuse la possibilité de résoudre les difficultés auxquelles ils ont pu être confrontés grâce à une deuxième année de formation.

Des situations de même type ayant été repérées chez les collègues certifiés, cela nous a amenés à rédiger un courrier intersyndical afin d'interpeller madame la Rectrice à propos de la titularisation des stagiaires, quel que soit leur corps.

Ce courrier (http://ekladata.com/snuepfsu-toulouse.eklablog.fr/perso/stagiaire/courrier_stagiaires_2nd_degre_v5.doc) disponible sur notre site exige :

- **De la clarté et de la transparence**
- **Le respect et l'information des collègues stagiaires**
- **Le renouvellement du stage pour les collègues en difficulté**
- **Le traitement juste des cas de redoublement**

Ce courrier signé par le SNUEP FSU, le SNES FSU, la Cgt Educ'action, le Sn FO LC, le SE UNSA et le Sgen CFDT a été envoyé à la rectrice fin juillet 2014 et nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse... Nous continuerons à défendre et soutenir les enseignants stagiaires sans baisser les bras devant le mur de silence du rectorat.

On vous recommande

Lu dans « Marianne » du 04 juillet, une tribune d'un collègue professeur de philosophie, pas franchement enthousiaste pour l'introduction des technologies numériques à l'école. Nous pouvons lire, notamment :

« ..., si l'une des missions de l'école est de préparer les jeunes à la société telle qu'elle est, n'est-elle pas plus fondamentalement **d'offrir un espace de réflexion** où puisse se développer l'exercice du jugement et de l'esprit critique ?... »

« ...N'est-ce pas plutôt alors une prise de distance favorable à l'esprit critique (à ne pas confondre avec l'interactivité spontanée) que l'école peut (et doit) leur apporter ? Quant à l'acte d'enseigner lui-même, y gagne-t-il

quelque chose ? S'il s'agit de remplacer par le jeu l'effort de développer en soi la mémoire, la réflexion, l'attention soutenue, la volonté et de transformer **le professeur en simple animateur** d'une classe, **alors le numérique** n'est rien d'autre **qu'un hochet pour élèves** au service d'une conception démagogique et commerciale de l'éducation... »

« ...Si l'école doit tenir compte de la particularité des générations à former, elle ne doit pas oublier sa mission propre. Et pour cela il est urgent **de résister au colonialisme numérique...** »



Suppression de la règle du butoir

Dans le cadre du reclassement des fonctionnaires stagiaires, les activités professionnelles ainsi que les services effectués auparavant en tant que contractuel-le ou fonctionnaire de l'éducation nationale sont susceptibles d'être retenus. Le dossier de demande de reclassement doit être fourni aux stagiaires au cours du premier trimestre mais en cas d'oubli de la part de l'administration, il ne faut pas hésiter à réclamer ce dossier auprès du secrétariat de l'établissement.

Suite à nos interventions répétées, le ministère a accepté enfin de supprimer

« la règle du butoir ». Cette règle plafonnait l'ancienneté des services d'enseignement retenue et conduisait à ne reprendre aucune ancienneté pour de nombreux collègues ex-contractuels. Ainsi des collègues qui avaient enseigné parfois 10 ans dans la précarité n'étaient pas reclassés à cause de cette règle.

Les lauréat-es des concours, ex-non-titulaires, pourront donc obtenir un reclassement réel à condition d'avoir été en activité au cours des 12 derniers mois précédant la nomination. De plus, tous ceux dont le reclassement pourrait conduire à une perte de salaire, bénéficieront d'une clause de sauvegarde leur assurant un montant de rémunération égale à la rémunération qu'ils percevaient avant.

La bonne nouvelle est que le décret prévoit aussi la possibilité de recalcul du reclassement pour les agents qui ont subi cette règle antérieurement puisque ce texte ne peut être rétroactif. Si ce

nouveau reclassement est plus favorable que le reclassement actuel, il le remplacera. Les services accomplis entre leur nomination comme stagiaire et le 31 août 2014 seront neutralisés dans ce nouveau calcul. **Il est donc très important pour tous les collègues titularisés ces dernières années sans avoir été reclassés à cause de cette règle du butoir de faire la demande de recalcul auprès de la DPE dans les 6 mois suivant la publication du décret.**



La scolarité à 18 ans, rêve ou nécessité

Le lundi 19 mai, une vingtaine de collègues du second degré syndiqué(e)s de la FSU s'est retrouvée, à Cahors, autour du thème « la scolarité à 18 ans, rêve ou nécessité ? ».

Le cœur de la discussion, la scolarité à 18 ans, a suscité bien des débats. C'est un mandat de la FSU mais il ne va pas de soi pour beaucoup de collègues : bien que réalité pour plus de 90% des jeunes, les exemples de décrochage scolaire marquent les esprits et les débats ont porté sur les conditions à remplir pour que la scolarité à 18 ans ne soit pas qu'une annonce démagogique, mais soit véritablement bénéfique pour les élèves comme pour les collègues. Faire du collège un vrai tremplin pour la poursuite d'études dans une des 3 voies du lycée, et non pas la fin d'une "école du socle" n'offrant qu'un bagage a-minima, devient une nécessité.

Parmi les pistes avancées :

- Revoir la cohérence des programmes de la 6ème à la terminale et donner une place aux enseignements technologiques et professionnels au collège, pour un choix d'orientation en connaissance de cause.
- Renforcer les liaisons 3ème-2de, en particulier 3ème-LP.
- Revoir la place de l'apprentissage à 16 ans, « vendu » comme le remède miracle à l'échec scolaire, mais dont le taux de réussite aux examens est extrêmement bas et qui participe, au contraire, aux sorties du système scolaire sans diplôme.

Travailler ensemble, SNES et SNUEP, pour revendiquer une école publique démocratique, cela a donc du sens. Les échanges entre collègues de collège, de LP et de LGT ont été riches : une expérience à prolonger.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**



Une guirlande de « cartes de pétition » pour Mme la Rectrice

Dès le début de l'année scolaire 2013-2014, les syndicats de la FSU sont intervenus pour demander l'amélioration des conditions de travail des collègues TZR.

Le SNUEP, le SNES et le SNEP, ont décidé d'une action commune, et nous vous avons sollicité pour signer des cartes pétition qui renouvellent notre demande de la tenue d'un groupe de travail pour examiner les affectations des TZR, comme cela se fait dans les autres académies.

Nous avons remis à Mme la rectrice plus de 1300 cartes le jour de l'ouverture des CAPA mutation intra. A cette occasion, le SNUEP-FSU a demandé et obtenu que pour les PLP, les familles de rattachement des TZR académiques soient revues pour espérer obtenir des rattachements départementaux pour le mouvement intra 2015.

Le SNUEP-FSU continue d'œuvrer pour améliorer les conditions de travail de tous les PLP.



Depuis 2011, le Bureau Académique du SNUEP-FSU avec ses 4 élus c'est :

Vous représenter en CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) échelon, révision de note, hors classe, mutation intra.

Défendre vos intérêts en GT (Groupe de Travail) handicap, congé de formation, postes adaptés, SPEA, POM, vœux et barèmes inter et intra académique.

Siéger et intervenir en CTA (Comité Technique Académique), **CAEN** (Comité Académique de l'Éducation Nationale), **CHSCTA** (Comité Hygiène à la Santé et aux Conditions de Travail Académique), et aussi au niveau départemental (09, 12, 31, 46, 81, 82) en **CTD, CDEN, CHSCT, CDAS**.

Mais aussi participer pour vous représenter aux **Commission de réforme, CPC** (Commission Professionnelle Consultative), **CAFOC, CCREFP, CCMA**.

Participer aux instances de la **FSU** au sein des **CFR** et **CDFD**.



Le SNUEP TOULOUSE depuis 2011 c'est :

Le choix d'une communication informatique, **4 journaux par an, des infos spéciales** pour tous les temps forts académiques et nationaux.

Des stages de formation syndicale, mutation stagiaire, vie dans les établissements

Des Bureaux Académiques réguliers, 6 à 7 par an.

Des visites d'établissements (Galliéni, Renée Bonnet, Clément Pémille...) pour des conflits collègues et professeur.

Des audiences auprès des **recteurs et rectrices**, des **DASEN**, des **élus locaux et régionaux**, pour **défendre les formations initiales sous statut scolaire**, nos revendications sur l'EP, les conditions de travail en LP, les cartes de formations, le budget des EPLE...

Le choix d'une communication au plus près des acteurs de l'EP en décentralisant nos réunions et interventions (Carmaux, Cahors, Castres, Montauban, Divers LP de Toulouse.....)



Au SNUEP-FSU TOULOUSE en juin 2014 les chiffres parlent :

Le nombre d'adhérents c'est **+270% par rapport à 2010**

Le nombre d'adhérents impliqué en Bureau Académique c'est **+400% par rapport à 2010**

Notre souci d'écoute et d'ouverture nous a permis d'obtenir **+35% aux dernières élections professionnelles de 2011** alors que **les autres syndicats chutaient** de -17% pour le SE, à -50% pour le SNETAA, CGT, SGEN et SUD étant aux alentours de -30%.

Plus nous sommes nombreux et plus nos actions porteront, alors pour confirmer la tendance de 2011, VOTEZ SNUEP-FSU en décembre 2014

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DECEMBRE 2014

VOTEZ



NOM	PRENOM	DISCIPLINE	Etablissement	Commune	Département
AMALRIC	Cécile	Maths sciences P1315	LP Guynemer	Toulouse	31
BERNADOU	Agnès	Maths sciences P1315	LP Anne Veaute	Castres	81
CARRIER	Estelle	Coordonnatrice MLDS	LP Roland Garros	Toulouse	31
CELLIER	Pierre	Génie mécanique maintenance P4550	LP Guynemer	Toulouse	31
CUSIN	Axel	Vente P8013	LP Clément de Pémillé	Graulhet	81
DALZIN	Serge	Electrotechnique P5200	LP Guynemer	Toulouse	31
DEL GATTO	Laurent	Electrotechnique P5200	LP La Borde Basse	Castres	81
DUBOIS-GRAVELEAU	Martine	Maths sciences P1315	LP Louis Vicat	Souillac	46
GINESTA	Yvan	Communication bureautique P8011	LP Clément Marot	Cahors	46
GIROU	Thierry	Génie thermique P3100	LP Louis Vicat	Souillac	46
JALABERT	Joëlle	Biotechnologie P7200	LP La Borde Basse	Castres	81
JUAN	Michel	Peinture revêtement P3028	LP Aristide Bergès	Saint-Girons	9
JUSTE	Sébastien	Génie mécanique productique P4200	LP Galliéni	Toulouse	31
LAUMOND	Vincent	Electrotechnique P5200	LP Aucouturier	Carmaux	81
PUPPO	Franck	Génie mécanique construction P4100	LP Paul Mathou	Gourdan Polignan	31
RAYSSIGUIER	Xavier	Génie mécanique engin P4500	LP Antoine Bourdelle	Montauban	82

Réagissez
Adhérez

Contactez notre équipe,
et défendez
l'Enseignement Professionnel

Et en décembre !!

VOTEZ





BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2014-2015

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2015

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au
SNUEP-FSU 38 rue Oudiné 75013 PARIS

Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.com

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail :

Spécialité : Code spécialité :

ACADÉMIE (au 01/09/2014) :

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/14 : Depuis le : __/__/____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire

ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Étab. d'exercice

Rattach. Admin

TYPE D'ÉTABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

RESPONSABILITÉS

Secrétaire local (SL) **66 % de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL) **(100 % si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € stagiaire 99 € -

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N° Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm.	H.C.	Cl. Norm.	H.C.	En CFP		Cl. Norm.	H.C.
1		138		186		22194		165
2		156		210		25059		186
3	114	168	153	225	18258	26850	135	201
4	120	178	162	240	19332	28638	144	213
5	126	192	171	258	20406	30786	153	231
6	129	207	174	279	20763	33294	156	249
7	138	219	186	294	22194	35082	165	261
8	147		198		23628		177	
9	156		210		25059		186	
10	171		231		27567		204	
11	183		246		29355		219	
RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉS DE LA REUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888		

Banque :

Agence :

Chèques :
n°
n°
n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :
1- Chèque -s : 1 2 ou 3
2- prélèvement *(sur banque métropolitaine)
3- renouvellement de prélèvement*

* En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (voir sur le site national).

Dès que l'adhésion est enregistrée elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien!

Date : ____ / ____ / ____
Signature :

PARTIE 1 : À RENVOYER AU SNUEP-FSU NATIONAL AVEC VOTRE BULLETIN

Je choisis en 2014-2015 le prélèvement automatique de ma cotisation.

Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Retourner cet imprimé au SNUEP-FSU

en y joignant obligatoirement :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- le bulletin d'adhésion

**POUR ÉVITER LE REJET DU PRÉLÈVEMENT,
MERCİ DE REMPLIR CETTE PAGE
DE MANIÈRE TRÈS LISIBLE.**

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
38 RUE OUDINÉ
75013 PARIS**

IBAN

_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____

BIC : Bank Identification Code

_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés

Paiement Récurrent/Répétitif

À : _____ Le : _____

Signature :

Nota : vos droits concernant le mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Je soussigné-e _____

autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever

en **3 fois** la somme de _____ € soit pour
chaque prélèvement _____ €

en **6 fois** la somme de _____ € soit pour
chaque prélèvement _____ €

Ces prélèvements s'effectueront le 30 des mois suivants :

- novembre 2014, janvier 2015, avril 2015 (prélèvement en 3 fois).

- novembre 2014, décembre 2014, janvier 2015, février 2015, mars 2015, avril 2015 (prélèvement en 6 fois).

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerais le différend directement avec le SNUEP-FSU.

Écrire « Lu et approuvé »

Dater et signer